

Randonnée qui vous mènera de Saint-Médard-sur-Ille à Saint-Germain-sur-Ille par le bois de Cranne (zone naturelle protégée) et le chemin de halage (voie verte) avec ses écluses.

Durée	3h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	12,07 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	98 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	98 m	Commune	Saint-Médard-sur-Ille (35250)
Point haut	111 m		
Point bas	44 m		



Trace n° 171641

Description

Départ de [Saint-Médard-sur-Ille](#). Stationnement sur le parking du camping à proximité du Canal d'Ille et Rance.

(D/A) Franchir les ponts sur l'Ille et sur le canal et tourner immédiatement après à gauche pour longer le canal.

(1) Après 800m environ, prendre le chemin à droite et monter vers la Chapelle Sainte-Anne des Bateliers. Suivre le chemin jusqu'à la route, et suivre celle-ci à gauche jusqu'au hameau Le Gris Pelin.

(2) Quitter la route pour un chemin sur la gauche. Peu avant la voie ferrée, le chemin vire à droite et descend vers le canal. Suivre le canal sur 250 mètres.

(3) Prendre le chemin à droite vers la Bruyère. Traverser le hameau et continuer tout droit.

(4) Contourner un étang par la droite. Repiquer à gauche (Sud) et entrer dans le Bois de Cranne. Dépasser un sentier venant de gauche et, au croisement en T qui suit, tourner à droite à angle droit. Traverser le bois avec une orientation Ouest et en longeant le ruisseau de la Jandière que l'on franchit une fois.

(5) Au croisement, tourner à droite. Franchir à nouveau le ruisseau et tourner à gauche immédiatement après. Cheminer à l'Ouest en lisière. Ignorer le chemin partant sur la gauche vers Bessu et, au croisement suivant, tourner à gauche vers le Chemin Herbu

(6) Suivre la petite route au Sud. Au croisement (croix), continuer tout droit.

(7) Au croisement suivant, tourner à gauche. A la sortie du Haut Placis des Noës, obliquer à droite dans un chemin vers la Branchère.

(8) Tourner à droite puis à gauche vers la Noë Roulette. Passer devant la carrière.

(9) A la fourche qui suit, prendre la voie de gauche en direction de Haut Couyér. Après les maisons, prolonger à l'Est vers Bas Couyér. Traverser ce hameau.

(10) À la patte d'oie, tourner à droite vers le canal. Au canal, tourner à droite pour rejoindre l'écluse de Saint-Germain-sur-Ille.

(11) Franchir le canal au niveau de l'écluse. Immédiatement après, emprunter à gauche le chemin de halage (voie verte). Longer le canal, situé à main gauche, jusqu'à Saint-Médard-sur-Ille (passer trois fois sous la voie ferrée) et, au pont qui suit le troisième passage, tourner à droite pour rejoindre le parking (D/A).

Points de passage

D/A Parking près du camping - Ille (rivière) - Affluent de la Vilaine

| N 48.272761° / O 1.663964° - alt. 50 m - km 0

1 A droite vers la Chapelle Sainte-Anne

| N 48.266469° / O 1.667924° - alt. 48 m - km 0.85

2 Le Gris Pelin

| N 48.263677° / O 1.669673° - alt. 86 m - km 1.24

3 Chemin à droite vers la Bruyère

| N 48.260203° / O 1.669633° - alt. 49 m - km 1.94

4 Etangs

| N 48.259156° / O 1.678806° - alt. 69 m - km 2.66

5 Croisement en T

| N 48.25653° / O 1.696265° - alt. 83 m - km 4.36

6 Le Chemin Herbu

| N 48.255779° / O 1.702038° - alt. 88 m - km 5.03

7 Le Haut Placis des Noës

| N 48.251112° / O 1.700973° - alt. 111 m - km 5.56

8 La Branchère

| N 48.249951° / O 1.691769° - alt. 105 m - km 6.27

9 Passage devant la carrière

| N 48.249207° / O 1.684271° - alt. 108 m - km 6.88

10 Bas Couyér

| N 48.251312° / O 1.667199° - alt. 70 m - km 8.21

11 Ecluse de Saint-Germain-sur-Ille - Canal d'Ille-et-Rance

| N 48.248265° / O 1.667758° - alt. 47 m - km 8.58

D/A Parking près du camping

| N 48.272759° / O 1.663964° - alt. 50 m - km 12.07

Informations pratiques

À voir

A voir sur le circuit :

La Chapelle Sainte-Anne des Bateliers

Les écluses de Saint-Médard-sur-Ille, de Saint-Germain-sur-Ille et les ateliers du canal où les portes des écluses sont construites.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-saint-medard-sur-ille/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.